



## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 février 2018

### Compte rendu de séance

L'an deux mille dix-huit

Le : 6 février

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2017

**Sous la Présidence de Madame CHADOIN Annick, Maire**

**PRESENTS** : Annick CHADOIN, Didier TESCHER, Mireille TESSIER, Jacques MIGOZZI, Brigitte TOURRET, Véronique BAILLON, Daniel LAPLAUD, Pierre MAYAUDON, Patrice JOFFRE, Nadia FOURGEUX-BOUCHAREYCHAS, Joëlle PASCAL, Corinne FUSEAU, Sandra TOURNOIS, Pascal PENNY, Fabrice COMES, Christophe PEYMIRAT, Martine VILLENEUVE, Ghislaine LAMOURIC, Brigitte SIMONNEAU, Nadine BURGAUD, Catherine ROLLET, Thierry BAUDRY, Dimitri BARRUCHE, Pascal LAFARGE.

**ABSENTS EXCUSES** : Sylvie DEBIAIS (procuration à G. LAMOURIC), Spyros DELEMIS (Procuration à D. TESCHER), Denis MALABOU

**Secrétaire de séance** : FUSEAU Corinne

Ouverture de séance : 20h00

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

*Mme le Maire : J'ai une modification à apporter au compte-rendu du 19 décembre 2017. Il y a certaines de mes paroles qui n'ont pas été retranscrites. Après la dernière intervention de Mme BOUCHAREYCHAS, et avant l'intervention de M. TESCHER, j'ai dit : « C'est grave de dire ça devant les enseignants, qu'ils ne pensent qu'à leur confort ». Cela a été réentendu. Je demande donc que ça soit mis au procès-verbal pour la modification de ce compte-rendu.*

**Adopté à l'unanimité la modification.**

**Adopté à l'unanimité.**

**Ordre du jour :**

Affaires générales :

- 1- Retrait de la commune de Bonnac-la-Côte au CIMD
- 2- Avis sur la charte des communes engagées – programme ceinture maraîchère

Finances :

- 3- Conventions d'assistance à l'exploitation du réseau d'eau potable et de fourniture d'eau potable par la Ville de Limoges à la commune de Rilhac-Rancon
- 4- Inscription en non-valeur – Budget principal
- 5- Inscription en non-valeur – Budget eau

Enfance-jeunesse :

- 6- Rythmes scolaires : dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires- retour à la semaine scolaire de 4 jours pour la rentrée 2018

Questions diverses

\*\*\*\*\*

## **1- Retrait de la commune de Bonnac-la-Côte au CIMD**

**Rapporteur : Madame TESSIER**

### **Délibération n° 2018-02-01**

A la demande de la préfecture, une réunion ayant pour objet le retrait du CIMD de la commune de Bonnac la Côte s'est tenue à la préfecture le 12 octobre 2017.

Elle s'est déroulée en présence du Secrétaire Général de la préfecture, du directeur de la légalité, de personnel de la préfecture, du Maire de Bonnac-la-Côte, du Président et des Vice-Présidents, et de l'équipe de direction du CIMD.

Lors de cette réunion, le représentant de la préfecture a demandé de soumettre à nouveau au comité syndical la question du retrait de la commune de Bonnac la Côte du CIMD à compter du 1er janvier 2018, en motivant le fait qu'il n'y ait plus d'élèves de la commune inscrits au conservatoire et que cette dernière n'utilise plus ses services.

En contrepartie, le Maire de Bonnac-la-Côte s'engage à payer les titres de la part fixe pour l'année 2017.

Conformément à l'article 5211-19 du CGCT, les communes et communautés de communes adhérentes doivent se prononcer sur le retrait de Bonnac-la-Côte et éventuellement donner leur accord dans les conditions de la majorité qualifiée.

Le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant du CIMD pour se prononcer.

*M. MAYAUDON : L'augmentation significative à quoi correspond-t-elle ?*

*Mme TESSIER : Il reste 6 communes et cela sera reporté sur les communes restantes.*

*M. MAYAUDON : On prendra en charge la différence ? Ou elle sera répercutée sur les familles ?*

*Mme TESSIER : C'est la part fixe, nous avons une participation élève et une participation fixe communale. Bonnac paye la part fixe, donc c'est cette part fixe qui sera répartie sur les communes restantes, soit 15 000 euros. Cela ne joue pas sur la part élève.*

*Mme le Maire : Combien reste –t- il de communes ?*

*Mme TESSIER : il reste six communes.*

*Mme PASCAL : Et il n'y a plus d'élèves à Bonnac, c'est ça ?*

*Mme Tessier : oui.*

*Mme PASCAL : Pour moi, c'est un peu une impasse. Comment la commune de Bonnac-la côte peut-elle s'investir encore ?*

*Mme TESSIER : Il reste des élèves en Danse. Ils peuvent bénéficier des heures au niveau des rythmes scolaires, comme*

*nous en bénéficions, qui ne sont pas payantes. Ils ne les utilisent pas mais c'est leur choix. Ils avaient une demande en musique cette année.*

*Mme PASCAL : Je suis gênée, je me vois mal demander à la commune de Bonnac-la Côte de rester à tout prix. Bien*

*sûr que cela va faire plus cher pour les autres mais en même temps, s'ils n'ont plus d'élèves.*

*Mme TESSIER : Le problème c'est que chaque commune n'inscrit pas ou ne fait pas une publication suffisante pour développer ce service sur sa commune. Chaque commune peut avoir la même politique ce qui fait qu'à terme il restera une ou deux communes qui prendront en charge les charges financières. Cela veut dire à terme la suppression du conservatoire. Lorsqu'il y a eu la dissolution du SYMED, nous nous sommes déjà trouvés dans cette situation, et Bonnac, devant cette situation délicate, avait fait le choix justement de repartir dans un autre système. C'était en 2013.*

*Mme SIMONNEAU : Au niveau des enseignants, comment cela se passe ?*

*Mme TESSIER : Pour l'instant il y a très peu d'élèves donc ça ne va pas jouer sur les enseignants.*

*Mme SIMONNEAU : Pour l'ensemble. Parce qu'ils avaient un certain nombre d'heures au profit des six communes.*

*M. LAPLAUD : Comme Joëlle je me sens un peu mal à l'aise sur cette question, avec les mêmes motifs. Si d'autres communes émettent un motif défavorable, Bonnac est obligé de financer, alors qu'ils n'auront peut-être plus d'élèves. C'est là que je suis très mal à l'aise, parce que je ne vois pas pourquoi on obligerait Bonnac à rester dans une communauté où elle n'a plus personne.*

*Mme TESSIER : Elle n'a plus personne actuellement. Il y a eu quand même une demande et quelques enfants qui participent au cours de danse. Il y aura certainement quelque chose à faire et à développer, à travers des activités comme nous l'avons mené sur Rilhac et sur d'autres communes. Il y a sûrement des possibilités de le faire évoluer. C'est un problème actuellement d'avoir une somme importante pour la commune dans son budget compte tenu des contraintes budgétaires qui existent mais nous sommes confrontés à ce problème. Nous, nous avons fait le choix de ne pas trop pénaliser la culture.*

*Mme PASCAL : Quand-est-ce que Bonnac a demandé à sortir du CIMD ?*

*Mme TESSIER : L'année dernière, nous nous sommes déjà prononcés sur cette question. Nous avons donné un avis défavorable au retrait.*

## **17 voix contre et 9 abstentions**

## **2- Avis sur la charte des communes engagées – programme ceinture maraîchère**

**Rapporteur : Mme BAILLON**

### **Délibération n° 2018-02-02**

Le projet de ceinture maraîchère porté par Limoges Métropole a pour objectif le développement de l'agriculture péri-urbaine et des circuits courts alimentaires de proximité.

Ce projet vise d'une part à développer l'économie locale en permettant la pérennisation et le renouvellement des producteurs, des transformateurs et des fournisseurs locaux et d'autre part, à satisfaire la demande des consommateurs en matière de qualité de produits (notamment issus de l'agriculture biologique), de réduction des transports et de pérennisation d'emplois locaux, en favorisant l'accès aux circuits courts de proximité.

Il s'organise ainsi en trois objectifs opérationnels :

- Objectif opérationnel 1 : Créer un pôle d'activité dédié au maraîchage et aux circuits de proximité pour assurer de la production, permettre à des candidats à l'installation de se former en agriculture biologique (espace test-agricole) et servir à l'insertion par l'activité économique.
- Objectif opérationnel 2 : Trouver des moyens d'accès au foncier sur le territoire de Limoges Métropole pour des porteurs de projet en maraîchage notamment ceux issus de l'espace test agricole (ex : observatoire du foncier disponible, aide cession/reprise, stockage foncier...).
- Objectif opérationnel 3 : Structurer la filière de proximité prioritairement vers la restauration collective scolaire. Après une phase d'étude sur la restauration scolaire communale, Limoges Métropole souhaite monter en puissance en vue de l'approvisionnement local des restaurations collectives du territoire.

Pour répondre à ces objectifs, un engagement fort des élus communaux est indispensable. Cet engagement permettra de formuler un point d'appui nécessaire à la structuration de la filière.

La charte proposée au vote a pour ambition de porter les engagements définis lors de réflexions collectives (journée restau co', groupe de travail foncier). Ces engagements seront déclinés en actions concrètes dans un programme d'actions personnalisé (PAP) par commune.

Limoges Métropole propose d'accompagner les collectivités pour permettre l'atteinte des objectifs fixés par chacune dans la charte et leur PAP en animant le réseau des acteurs engagés, en organisant des formations, des rencontres, en proposant des outils appropriés, et en travaillant à la structuration de l'offre et des intermédiaires de la filière.

*M. MIGOZZI : Pour informer le conseil municipal, que lors du dernier conseil communautaire, ce projet de charte avait été soumis et sa première rédaction avait déclenché un débat puisqu'effectivement la mention de la priorité accordée à l'agriculture biologique était absente du texte. A l'issue de plusieurs interventions convergentes, le Président a pris l'initiative de mettre un amendement au conseil communautaire pour affirmer cette priorité et c'est grâce à cette proposition d'amendement que le conseil communautaire a pu se prononcer à l'unanimité.*

**Adopté à l'unanimité**

### **3- Conventions d'assistance à l'exploitation du réseau d'eau potable et de fourniture d'eau potable par la Ville de Limoges à la commune de Rilhac-Rancon**

**Rapporteur : Monsieur TESCHER**

#### **Délibération n° 2018-02-03**

Monsieur Tescher informe le Conseil Municipal que le service de l'eau de la commune est exploité en régie directe avec l'assistance technique du service de l'eau de la ville de Limoges depuis le 1er avril 2000.

La commune ne possédant pas de production propre d'eau potable, elle est alimentée par

l'usine de production de la ville de Limoges située à la Bastide pour la majeure partie du réseau communal.

Depuis la reprise du service de l'eau en régie, l'assistance à l'exploitation du réseau d'eau potable et la fourniture d'eau potable par la ville de Limoges à la commune de Rilhac-Rancon sont formalisées par deux conventions qu'il convient de renouveler pour l'année 2018.

Il demande au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer avec la ville de Limoges ces conventions définissant :

- les conditions techniques et financières se rapportant à la fourniture de l'eau pour 2018 ;
- les conditions d'exploitation du réseau c'est-à-dire la mise à disposition des moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement du réseau de distribution d'eau potable.

**Adopté à l'unanimité**

#### **4- Inscription en non-valeur – Budget principal**

**Rapporteur : Mme le Maire**

**Délibération n° 2018-02-04**

- Budget principal :

<b>Motif</b>	<b>Date dette</b>	<b>Montant</b>
Combinaison infructueuse d'actes	2015 à 2017	16 294,21 €
	<b>TOTAL</b>	<b>16 294,21 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

#### **5- Inscription en non-valeur – Budget eau**

**Rapporteur : Mme le Maire**

**Délibération n° 2018-02-05**

- Budget eau :

<b>- Motif</b>	<b>Date dette</b>	<b>Montant</b>
Combinaison infructueuse d'actes	2012 à 2016	3 176,27 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 176,27 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

**6- Rythmes scolaires : dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires – retour à la semaine scolaire de 4 jours pour la rentrée 2018**

Mme le Maire : Lettre de M. BRUNIE :

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Le déroulement du Conseil Municipal du 19 décembre dernier, tel qu'il m'a été relaté par des spectateurs dignes de toute ma confiance appelle de ma part certaines remarques dont je tiens à vous faire part par la présente. La municipalité de Rilhac-Rancon a établi en octobre dernier un questionnaire visant à recueillir les souhaits des familles des élèves de la commune en ce qui concerne les rythmes scolaires pour l'année 2018-2019. Il est apparu que plus de 51% des parents ayant exprimé leur opinion étaient pour un retour à une semaine de 4 jours. Concomitamment, les Conseils d'Ecoles des trois établissements scolaires se sont eux-aussi prononcés, après argumentation, pour une modification et un retour à 4 jours. Les motifs de ces décisions sont énoncés dans les procès-verbaux, dont les élus ont été destinataires, conformément au règlement. Malgré cela, une majorité d'entre vous a coté pour un maintien de la semaine scolaire à 4,5 jours, faisant fi d'une élémentaire démocratie, pourtant chère à cote équipe, si mes souvenirs sont exacts. D'aucuns ont avancé une majorité relative à l'issue du sondage. Dois-je leur rappeler le pourcentage de 50,75 % des voix des électeurs rilhacois qui leur ont permis d'être élus en 2014 ? A – t-il alors été question de contester la validité du scrutin ? D'autres ont mis en avant des études émanant de pédopsychiatres et se montrant favorables à la semaine de 4,5 jours. Si de tels documents sont tout à fait valables, on peut sans difficulté leur opposer d'autres thèses produites par des scientifiques tout aussi reconnus et argumentant dans un sens radicalement opposé. Lesquels sont les plus dignes de confiance ? Je tairai la référence au Conseil Supérieur de l'Education, organisme consultatif qui a œuvré pour la mise en place de la réforme et ne peut donc qu'y être favorable. Enfin, et c'est sans doute le point le plus étonnant de cette séance, certains d'entre vous ont évoqué le bien-être des enseignants comme motivation essentielle de leur volonté de revenir à une semaine de 4 jours. Ce sous-entendu est intolérable et équivaut à mettre en cause notre honnêteté intellectuelle. Comment ne pas imaginer que si nous avons trouvé des qualités indéniables à cette réforme nous ne nous serions pas ralliés à son bien-fondé ? Comment ne pas comprendre qu'il est tout aussi confortable de terminer les cours à 15h45 que de ne pas travailler en classe le mercredi matin ? Contrairement aux idées reçues, nous avons basé notre position sur des arguments pédagogiques qui ont été développés lors des réunions des Conseils d'Ecoles afin de justifier notre vote. On peut certes être en désaccord avec cette position, c'est le jeu de la confrontation des idées. Mais la démocratie voudrait me semble-t-il qu'on se rallie à la majorité exprimée. En 24 années d'exercice à Rilhac-Rancon, dont 7 en qualité de directeur, je n'ai jamais connu une telle défiance envers les équipes enseignantes, alors que nous avons toujours œuvré à travailler dans le mêmes sens, pour le bien des élèves. A ce jour, je me pose la question de mon maintien dans le poste que j'occupe, au sein d'une commune dont les élus ont une si piètre opinion de leurs enseignants. Je terminerai en vous adressant malgré tout, mes meilleurs vœux de bonheur et santé pour cette nouvelle année. Recevez, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

**Rapporteur : Mme TESSIER**

**Délibération n° 2018-02-06**

A la suite d'une réunion du 18 janvier 2018 entre les membres des groupes politiques du conseil municipal, les professeurs des écoles et les parents d'élèves, Madame le Maire a accepté de mettre à nouveau à l'ordre du jour la question des rythmes scolaires afin de procéder à un nouveau vote.

Pour rappel :

Le décret n° 2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Les conseils d'écoles des écoles de la commune ont été consultés et ont rendu un avis favorable afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours.

A la fin de l'année scolaire 2016-2017, une enquête de satisfaction diffusée auprès des enseignants et parents d'élèves a permis de mettre en évidence la fatigue des enfants malgré des activités périscolaires de qualité.

En septembre 2017, une enquête a été lancée auprès des parents afin de connaître leur position sur le maintien ou non de la semaine de 4 jours. Les résultats sont les suivants :

« Etes-vous favorable au retour de la semaine de 4 jours ? »

Retours	Oui	Non	Ne se prononce pas	
Ecole St Exupéry	57	42	15	
Ecole Jean Jaurès	82	47	18	
Ecole Mandela et retour mairie	38	33	11	
<b>TOTAL</b>	<b>177</b>	<b>122</b>	<b>44</b>	<b>343</b>
	<b>51,60%</b>	<b>35,57%</b>	<b>12,83%</b>	<b>100,00%</b>

Il est rappelé qu'en maintenant les 4.5 jours, les TAP risquent de ne plus être financés à l'horizon 2019.

Par ailleurs, les 4.5 jours peuvent être maintenu sans TAP avec une période de garderie plus importante, le coût est évidemment moins important qu'avec les TAP.

Le retour aux 4 jours engendre la réouverture de l'ALSH les mercredis matin avec un coût de fonctionnement plus important qu'actuellement sur le budget des mercredis mais sans TAP.

Le retour aux 4 jours a pour conséquence le non-renouvellement des contrats des intervenants TAP (6 heures/semaine) et une répartition différente des emplois statutaires selon les besoins en étudiant une réorganisation des garderies municipales.

A partir de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le changement ou non de l'organisation de la semaine scolaire, et le maintien ou non des temps d'activités périscolaires.

Pour information, le projet de décret conserve comme cadre général la semaine de 4 jours et demi. Il ajoute cependant une nouvelle organisation possible par dérogation, le retour à la semaine scolaire sur 4 jours.

Les organisations possibles sont donc :

- 4 jours et demi avec le mercredi matin ou le samedi matin (réforme Peillon)
- 4 jours et demi avec libération d'une après-midi (décret Hamon)
- 4 jours (nouveau décret Blanquer)

*Mme TESSIER : J'apporte une précision : les financements pour 2019 sont maintenus par l'Etat.*

*Après avoir pris connaissance du tract intitulé « Lettre ouverte du groupe Avenir et Rilhac Passion » du conseil municipal de Rilhac-Rancon aux parents d'élèves des écoles Saint-Exupéry, Jean Jaurès et Nelson Mandela, je constate que vous affirmez à tort que le service Enfance Jeunesse et Scolarité de la mairie a adressé aux parents un sondage. Vous avez publié une contre vérité à l'attention des parents destinataires du sondage. Le sondage était un courrier signé par Madame le Maire et non par un agent du service Enfance Jeunesse et Scolarité de la mairie.*

*Mme BOUCHAREYCHAS : Le 19 décembre 2017, le conseil municipal de Rilhac-Rancon s'est exprimé à une très large majorité contre la demande de dérogation visant au retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018. Les débats, peut-être imparfaits, mais centrés sur l'intérêt de l'enfant qui ont précédé ce vote en séance, ont permis à chaque conseiller et groupes politiques d'exposer ses arguments. Pour ces 2 raisons, nous n'approuvons pas la remise aux voix de cette délibération et confirmons notre vote basé sur les mêmes convictions aujourd'hui qu'il y a un mois et demi. Si certains se rétractaient ce soir, en contredisant leurs positions de fond publiquement exprimées en décembre, ils ne s'honoreraient pas. Nous réaffirmons ici notre volonté d'ouvrir un espace apaisé pour co-construire l'organisation de la semaine des enfants de Rilhac-Rancon pour la rentrée prochaine. Nous agissons donc pour qu'une méthode de travail ouverte et exigeante soit mise en place. Ensemble, tous acteurs pour l'enfance dans la commune, nous identifierons les spécificités locales et les points d'améliorations des temps périscolaires, notamment des transitions avec le temps scolaire.*

*Mme BURGAUD : Les 5 élus du groupe un Nouveau Rilhac (composant l'opposition municipale), souhaitons faire un point très court sur notre vote de ce soir qui se trouve être différent du précédent. En effet, lors du dernier conseil municipal du 19 décembre 2017, nous ne disposions pas de toutes les informations relatives à cette délibération et ne pouvons que regretter le manque de concertations et de communications sur un sujet aussi important. Par conséquent, après avoir rencontré enseignants et parents, et pris acte des arguments avancés, nous exprimons un vote en faveur du retour à la semaine de 4 jours.*

**11 voix pour et 15 voix contre**

## **Questions diverses**

*Mme SIMONNEAU : M. MIGOZZI et M. TESCHER, vous avez rencontré le Président de l'Agglo pour les travaux de la rue Bernart de Ventadour. J'ai vu dans Le Populaire que 400 000 euros étaient inscrits. Vous avez dit que vous pouvez empiéter sur le budget 2020 de la mairie. Je voudrais savoir ou cela en est ?*

*M. MIGOZZI : C'est une erreur du Populaire. Plus exactement ce n'est pas une erreur du Populaire, c'est une erreur du service communication de l'Agglo qui a délivré un communiqué de presse que le Populaire a repris sans s'être assuré auprès du service technique qui gère les travaux que nous en étions bien là. Je vais vous lire la lettre que j'ai adressé à Mme CHEUCLE : « Comme convenu, voici ce que nous Rilhac-Rancon souhaitons mettre en œuvre en 2018 et en 2019, en terme d'investissement voirie, en mobilisant de manière globale et éventuellement par une légère anticipation le reliquat 2017, puisqu'il nous reste 92 000 euros, les dotations 2018 et 2019 qui sont calculées en l'état à hauteur de 144 000 euros annuelle, et si nécessaire, 20 à 25 % de la dotation en 2020. »*

*Puisqu'en fait de manière prudentielle on a le droit d'engager 20 à 25 % de la dotation 2020. A charge pour la nouvelle équipe de confirmer les décisions sur les ¾ restants. Soit au total 409 000 à 416 000 euros d'ici la fin de mandature. Nous sommes partis des chiffrages suivants établis par vos services : l'opération Ventadour- Rollinat, qui ira en complément de l'aménagement d'une voie verte Route de Beaune (nous en avons discuté en commission) sera prise en charge intégralement au titre du schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables 2018 par Limoges Métropole à hauteur de 52 000 euros. Pour l'opération Ventadour-Rollinat nous ne retenons qu'une partie, et pour cause, puisque nous n'avons pas le budget global. Nous pouvons mobiliser un peu plus de 400 000 euros jusqu'à la fin de la mandature. Et si nous avons lancé l'intégralité de l'opération Ventadour, toute cette opération aurait siphonné tout le reste. Or, nous devons d'ici la fin de la mandature, de manière obligatoire, réserver environ 100 000 euros pour l'aménagement de voirie nécessaire en 2019 pour la nouvelle livraison de la tranche ODHAC au bout de la rue Gué du marchand. On a donc mis de côté ces 100 000 euros, pour en disposer. Et par ailleurs, nous sommes tenus effectivement de respecter une règle fixée par l'Agglo qui dit que chaque année nous devons réserver environ 30% de notre dotation à des travaux d'entretien courant. Donc 30 % de la dotation, cela veut dire qu'il faut réserver 43 000 euros. Si on enlève tout ça, il ne nous reste pas 400 000 euros.*

*Pour l'opération Ventadour telle qu'elle avait été chiffrée initialement soit 399 000 euros, elle aurait mobilisée toute la dotation jusqu'en 2020. Ce n'était pas possible. On a donc réservé 100 000 euros pour l'opération de voirie ODHAC. On s'est mis d'accord avec l'Agglo pour réaliser « le tourne à gauche » au carrefour de la poste à hauteur de 45 000 euros. En ce qui concerne l'opération strictement Ventadour, nous réalisons les travaux sur la rue Maurice Rollinat à hauteur de 59 000 euros, les deux plateaux à hauteur de 30 000 euros pour l'un et de 14 500 euros pour l'autre, la part de voie verte, la réfection des trottoirs et la création de trottoirs sur la partie de la rue Ventadour qui n'existent pas actuellement. Nous sommes contraints de différer, à 2020-2021, la réfection de la portion de Ventadour qui est déjà équipée de trottoirs. C'était acté avec le Président et le Vice-Président juste avant les vacances de Noël. Mon mail à Mme CHEUCLE valait pour relever de conclusions en date du 20 décembre. Mais malheureusement, le service communication de l'Agglo, lorsqu'il s'agit de faire mousser pour le nouvel an les projets de l'Agglo, a transmis une information qui était complètement caduc et que le Populaire reproduit. Il n'y aura pas 400 000 euros d'investi sur la rue Bernart de Ventadour. Il y en aura à peu près la moitié. L'autre moitié sera différée. Donc on est contraint finalement de planifier cette opération importante sur un cycle pluriannuel qui ira de 2018 à 2022/2023, si on considère aussi qu'il faudra achever l'opération jusqu'au bout de la rue Bernart de Ventadour. Et là, on est en attente du chiffrage que l'on a demandé au service technique de l'Agglo, le coût de l'aménagement de la deuxième partie de cette rue avec aménagement, au moins sur un côté, d'un trottoir pour sécuriser la circulation.*

*Mme SIMONNEAU : Au niveau de la boulangerie ROCHE, il y a des barrières qui ont été installées. C'est par la Mairie ?*

*M. TESCHER : Il y avait un souci de véhicule qui stationnait devant un portail. On a mis les services techniques sur l'affaire. Ils ont vu avec le riverain et les barrières ont été mises en place ce qui paraît plus judicieux.*

*Mme SIMONNEAU : Dans le bulletin municipal, il y a eu un article sur la sécurité routière, je peux savoir qui l'a écrit ?*

*M. TESCHER : C'est moi.*

*M. MIGOZZI : C'est M. TESCHER mais on l'a lu ensemble et on l'a validé. J'ai relancé les services de l'Agglo, puisque nous avons souhaité, lors de réunions publiques, que des relevés de vitesse soient réalisés sur la RD142 entre « la pêche à la truite » et « Les Bardys ». Comme on a rien vu venir, on n'en a déduit que les relevés n'avaient pas été effectués. En tout cas, ils vont l'être et s'ils l'ont été, les mesures nous seront transmises. On les communiquera à la population en complément de ceux qui ont été présentés lors de la réunion publique.*

*Mme FUSEAU : C'est par rapport aux travaux sur la rue Auguste Renoir, où s'installe une piste cyclable. Il y a deux chicanes. J'ai vu que c'était pour six mois, c'est un test. Est-ce que ça va être acté ou pas ?*

*M. MIGOZZI : C'est la procédure classique. Elle consiste à poser des écluses qui de fait contraignent les automobilistes à réduire leur vitesse. Il est classique dans ce genre de dispositif de procéder à un test d'environ six mois à l'issue desquels le dispositif est pérennisé, sauf s'il provoque une insatisfaction manifeste, et à ce moment-là il y a une réalisation en dur. Je précise une chose, c'est que le dispositif tel qu'il est implanté actuellement n'est pas tout à fait complet parce que normalement (les intempéries actuelles) normalement, les places de parking au sol sont délimitées. Elles sont censées prolonger ses écluses et donc permettre aux riverains de se garer en évitant d'encombrer le trottoir mais c'est en attente à cause des intempéries. De fait, la présence des véhicules constitue souvent un obstacle matériel symbolique qui incite les conducteurs à décélérer. Ce type d'aménagement a d'ailleurs été implanté assez fréquemment au sein de l'agglomération et a prouvé son efficacité.*

*Mme le Maire : De nombreuses personnes m'ont parlé. Il serait très dangereux d'avoir une piste cyclable au niveau des Kinés parce qu'il y a toujours des voitures qui se garent. En reculant, elles risqueraient de renverser des vélos.*

Fin de séance 21h00

<b>Délib n° 2018-02-01</b>	Retrait de la commune de Bonnac-la-Côte au CIMD
<b>Délib n° 2018-02-02</b>	Avis sur la charte des communes engagées – programme ceinture maraîchère
<b>Délib n° 2018-02-03</b>	Conventions d'assistance à l'exploitation du réseau d'eau potable et de fourniture d'eau potable par la Ville de Limoges à la commune de Rilhac-Rancon
<b>Délib n° 2018-02-04</b>	Inscription en non-valeur – budget principal
<b>Délib n° 2018-02-05</b>	Inscription en non-valeur – budget eau
<b>Délib n° 2018-02-06</b>	Rythmes scolaires : dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires – retour à la semaine scolaire de 4 jours pour la rentrée 2018

Annick CHADOIN		Corinne FUSEAU	
Didier TESCHER		Sandra TOURNOIS	
Sylvie DEBIAIS	Par procuration G.LAMOURIC	Ghislaine LAMOURIC	
Denis MALABOU		Pascal PENNY	
Mireille TESSIER		Fabrice COMES	
Jacques MIGOZZI		Christophe PEYMIRAT	
Daniel LAPLAUD		Véronique BAILLON	
Spyros DELEMIS	Par procuration D.TESCHER	Brigitte SIMMONEAU	
Brigitte TOURET		Nadine BURGAUD	
Pierre MAYAUDON		Catherine ROLLET	
Patrice JOFFRE		Thierry BAUDRY	
Nadia FOURGEUX– BOUCHAREYCHAS		Dimitri BARRUCHE	
Joëlle PASCAL		Pascal LAFARGE	
Martine VILLENEUVE			

